

LUTTE ANTI BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La pratique de LAB est obligatoire pour :

- Les CIF
- Tout le personnel des Assurances (courtiers, agents et compagnies)
- Tout le personnel des banques
- Tout le personnel des agents immobiliers
- Tout le personnel des courtiers en prêt (IOBSP)
- Avocat, Notaire, Huissier (tout le personnel)
- Expert-comptable (tout le personnel)
- Société de domiciliation
- Les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires (tout le personnel)
- Les commissaires-priseurs judiciaires
- Les personnes se livrant habituellement au commerce ou organisant la vente de pierres précieuses, de matériaux précieux, d'antiquités et d'œuvres d'art

Le non-respect des procédures est **d'ordre PENAL**

Ne pas être formé, ne pas pouvoir donner une preuve de formation est une **INFRACTION**

Avec la complexité du système de lutte anti blanchiment, sans formation, il est impossible de mettre en place une **procédure acceptable** pour les autorités

PEDAGOGIE

Formation basée sur le partage de la pratique telle que l'expérience et les conséquences pour les professionnels ayant subi un contrôle.

Apport théorique des règles et du formalisme aboutissant à :

- La cartographie des risques
- Scoring des clients

PREREQUIS

Faire partie des métiers exposés ci-dessus

Connaissances de base en EXEL

LES PLUS DE LA FORMATION

- Eviter le risque Pénal
- Eviter le risque de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'exercer
- Automatiser le Process
- Formateur expérimenté dans ce domaine ayant de nombreux retours terrain après des contrôles des autorités

DUREE

1 jour

9 h00 à 13h00

14h00 à 17h00

TARIF

500€ / Jour

FORMATEUR

Eric JONCOUR
CGPI depuis 1998
CIF, Démarcheur Financier, IOB, Courtier, Carte de Transaction
Formateur et animateur commercial depuis 17 ans
Master II Gestion de Patrimoine Université Aix Marseille
UV en droit Pénal lié aux escroqueries financières
UV sur la lutte anti criminalité financière